



commune de  
**THOREE LES PINS**

1

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 15 NOVEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq novembre deux mil vingt-et-un s'est réuni à la Mairie le quinze novembre deux mil vingt-et-un à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames Amandine DUGUET, Aurélia PIRON, Noémi BINOIS, Joëlle GERMOND, Patricia BOURDIN, Odile VEDIE PELLETIER, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Arnaud GAULTIER, Jean-Luc BOURGOIN, Patrick CHOLLET, Eric PELE, David DOIRE et Michel GOSSE.

**Absente excusée** : Madame Karine SHAHIN.

**Secrétaire de séance** : M. Patrick JAUNAY.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- \* Subvention exceptionnelle pour l'Association des Festivités Communales
- \* Décision modificative n° 1 - Budget Commune

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

**01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 OCTOBRE 2021**

Aucune remarque n'est énoncée sur le compte-rendu de séance du 11 octobre 2021 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

**02 - TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE A JOUR**

**Délibération N°087-20211511D**

M. le Maire présente le tableau des effectifs mis à jour ci-dessous suite à des départs en retraite, un changement de grade et une augmentation du temps de travail :

GRADE	Catégorie	Poste Budgétaire	Effectif pourvu	dont Temps Complet	dont Temps Non Complet
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	1	0
Adjoint Administratif	C	0,50	0,50	0	0,50
<b>Total Administratif</b>		<b>1,50</b>	<b>1,50</b>	<b>1</b>	<b>0,50</b>
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0,80	0,80	0	0,80
Adjoint Technique	C	2	2	2	0
<b>Total Technique</b>		<b>2,80</b>	<b>2,80</b>	<b>2</b>	<b>0,80</b>
<b>Total Général FPT</b>		<b>4,30</b>	<b>4,30</b>	<b>3</b>	<b>1,30</b>

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le tableau des effectifs présentés ci-dessus.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**03 - RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU SIVOS****Délibération N°088-20211511D**

La convention de mise à disposition de Mme Sophie LEGENDRE arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Après accord de la secrétaire de mairie, M. le Maire demande de procéder au renouvellement de sa mise à disposition à raison de 5h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent le renouvellement de la mise à disposition de Mme Sophie LEGENDRE. Un arrêté et une nouvelle convention seront rédigés.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION :

**04 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION L'ETANG DU GUÉ****Délibération N°089-20211511D**

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du projet de convention entre l'association l'Etang du Gué et la Commune.

Il est mentionné que l'association s'engage à gérer l'étang de la Commune, à nettoyer et entretenir le terrain, procéder à l'alevinage de l'étang et détruire les poissons-chats. En contrepartie, la Commune s'engage elle aussi à broyer l'herbe 2 ou 3 fois par an, autorise l'association à procéder à des manifestations et à la vente de cartes de pêches journalières et annuelles et à élaguer la haie côté route et étang.

La Commune étant propriétaire de l'étang communal en disposera à sa convenance si elle souhaite organiser des manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et autorise M. le Maire à la signer.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**05 - PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 - ASSAINISSEMENT****Délibération N°090-20211511D**

Préalablement au vote du budget 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021 Assainissement. Cette autorisation est limitée jusqu'au vote du Budget Primitif 2022.

C'est ainsi que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget 2022 Assainissement :

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :	2 255,00 €
Chapitre 23 « Immobilisations en cours » :	1 250,00 €

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**06 - PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 - COMMUNE****Délibération N°091-20211511D**

Préalablement au vote du budget 2022, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021 Commune. Cette autorisation est limitée jusqu'au vote du Budget Primitif 2022.

C'est ainsi que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget 2022 Commune :

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :	3 750,00 €
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :	22 667,00 €
Chapitre 23 « Immobilisations en cours » :	31 250,00 €

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**07 - ETUDE DE DEVIS - COMMERCE****Délibération N°092-20211511D**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été réalisés pour effectuer des travaux d'électricité au Commerce (achat d'un radiateur et alimentation / remplacement de la VMC côté cuisine restaurant / remplacement du tableau électrique). Les devis des entreprises retenues sont les suivants :

- SARL CHEVE :	4 317,18 € HT soit 5180,62 € TTC
- SARL Allo NIP'Elec :	3813,02 € HT soit 4575,62 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de demander des précisions sur ces 2 devis et autorisent M. le Maire à signer le devis le mieux disant.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**08 - TRAVAUX 2022**

M. le Maire et les membres du Conseil énumèrent les travaux possibles pour 2022 :

- peintures à l'église
- logement au-dessus du commerce : douche
- portail accès garage du restaurant
- installation d'un portail à côté du logement de l'école pour limiter l'accès
- aménagement de la zone humide près du lavoir
- Monument Favre : escalier à rénover et installation d'une rampe
- Carrefour aux Cartes : mettre un miroir routier
- achats de terrain (réserve foncière pour la commune).
- plateforme city stade : garage à engins motorisés

## 09 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION DES FESTIVITÉS COMMUNALES

### Délibération N°093-20211511D

Dans le cadre d'un spectacle de fin d'année et de manifestations à venir, la Commune souhaite attribuer une subvention à l'Association des Festivités Communales. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de verser la somme de 800,00 € sur le compte de l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la demande de M. le Maire et l'autorise à procéder au versement de 800,00 €.

POUR : 14                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## 10 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE

### Délibération N°094-20211511D

Il y a lieu de prendre la décision modificative suivante pour agréments le compte 6574 :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

**Chapitre 011** « Charges à Caractère Général »

Compte 60631	Fournitures d'entretien	- 800,00 €
--------------	-------------------------	------------

**Chapitre 65** « Autres Charges de Gestion Courante »

Compte 6574	Subvention de fonctionnement aux associations et autres	+ 800,00 €
-------------	---	------------

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, cette décision modificative.

POUR : 14                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## 11 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION POUR LES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

M. le Maire rappelle que l'attribution de subventions n'est pas une dépense obligatoire pour la commune. Elle est soumise à la libre appréciation du Conseil Municipal. Seule l'assemblée délibérante peut déclarer une association éligible ou pas. La subvention est facultative, précaire et conditionnelle.

Pour être éligible, l'association doit :

- être une association dite loi 1901 déclarée en Préfecture,
- disposer d'un numéro SIRET
- avoir son siège social ou son activité principale au sein de la commune et/ou participer à son rayonnement et à la vie locale
- avoir présenté une demande écrite.

## 12 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

M. le Maire informe les conseillers qu'il a assisté au Congrès des Maires-Adjoints de la Sarthe avec Mme Amandine DUGUET et M. Patrick JAUNAY. Ils ont également rencontré Mme Nadine GRELET-CERTENNAIS, maire de la Flèche et Présidente de la CCPF avec son Directeur Général des Services, M. Mehdi TABOUI.

M. le Maire précise que lors du Conseil d'école, l'équipe enseignante a remercié le SIVOS pour les travaux et achats effectués (stores, tableaux interactifs, ...).

Mme Amandine DUGUET remercie tous les conseillers présents à la cérémonie du 11 novembre ainsi que M. Patrick JAUNAY et les agents techniques pour l'installation des structures jeux.  
Elle rappelle que pour le goûter des anciens, tous les conseillers sont invités. Une demande de devis auprès de La Pomme de Pin a été faite pour les bûchettes.

Bulletin Municipal : Mme DUGUET présente 4 maquettes pour la page de garde du bulletin. A l'unanimité, la maquette n°1 a été retenue.

Sapins de Noël : Ils seront fournis par le biais de M. Michel GOSSE et seront installés à plusieurs endroits sur la commune.

Illuminations de Noël : elles seront posées le mardi 7 décembre 2021.

M. Arnaud GAULTIER indique que les entreprises MAUDET et NOURISSON interviendront respectivement à compter du 8 décembre pour la pose du grillage au city stade et à compter du 17 novembre pour la pose du grillage square des Violettes (structure jeux).

M. Patrick JAUNAY informe le Conseil Municipal sur différents points :

- une entreprise mandatée par la CCPF va passer dans la commune pour effectuer une diagnostic voirie ;
- une date pour la prochaine commission voirie va être décidée prochainement ;
- une rencontre avec le Conseiller Départemental et un technicien du Département pour envisager des solutions sortie rue de la gare a eu lieu en direction de la Guinguette : un broyage est prévu dans un premier temps et un projet d'élargissement pour la visibilité ;
- sur les travaux demandés à la CCPF, reste à faire la racine en direction de la Guinguette, la réfection du carrefour RD306 rue de la Gare suite à l'incendie ;
- lors de la réunion du Syndicat d'eau, il a été formulé des travaux pour refaire la canalisation abîmée route de Savigné et route des Cartes. Le montant des impayés d'eau est de 8 625,00 € pour Thorée-les-Pins.

### 13- DIVERS

\* Dates à retenir :

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| - Conseil Communautaire :            | Jeudi 18 novembre 2021 à 18h00 (salle multi-activités) |
| - Commission CCAS :                  | Lundi 29 novembre 2021 à 20h00                         |
| - Harmonie musicale de la Flèche :   | Vendredi 10 décembre 2021 à 20h30                      |
| - Marché de Noël (cour de l'école) : | Vendredi 10 décembre 2021 à 18h00                      |
| - Conseil Municipal :                | Lundi 13 décembre 2021 à 20h30                         |
| - Vœux du Maire au personnel :       | Vendredi 17 décembre 2021 à 18h30                      |
| - Vœux du Maire aux Habitants :      | Vendredi 14 janvier 2021 à 20h30                       |

Tour de table :

M. DOIRE demande quand est-ce que les abribus seront posés ? Une demande auprès de la Région va être faite.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h50.

Signatures des membres présents :**LELARGE Joël****JAUNAY Patrick****GAUTIER Arnaud****DUGUET Amandine****BOURGOIN Jean-Luc****BINOIS Noémi****PIRON Aurélia****GOSSE Michel****GERMOND Joëlle****BOURDIN Patricia****CHOLLET Patrick****SHAHIN Karine**  
Absente excusée**PELE Eric****VEDIE-PELLETIER Odile****DOIRE David**